sampl-cgt

Syndicats des artistes et enseignants de la musique et de la danse de Lyon et Auvergne-Rhône-Alpes

fédération des services publics la cgt

SPEDIC

Syndicat des Personnels de Direction des conservatoires

LA RÉFORME DES CONSERVATOIRES, C'EST NON !

Le gouvernement veut démanteler l'enseignement artistique avec une réforme menée en catimini, dès le 1er janvier concernant les labels et agréments, sans tenir compte des remarques faites par les partenaires sociaux et en les mettant devant le fait accompli (*cf* détails de la réforme au verso).

Après une baisse drastique de 27 millions à 6 millions d'euros des subventions de l'Etat aux conservatoires entre 2012 et 2015, la mobilisation orchestrée par vos syndicats nationaux a contraint le ministère à débloquer 13.5 millions d'€ en 2016, maintenus en 2017, 2018, 2019.

Depuis de nombreuses années, les enseignants artistiques et directeurs de conservatoire font l'effort d'accueillir de plus en plus d'élèves avec de moins en moins de budget. Actuellement, les conservatoires suffoquent et l'enseignement artistique spécialisé est en danger. Le gouvernement ne s'intéresse plus qu'à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et ce bien sûr au détriment de l'enseignement artistique !

NON à la 2ème spécialité obligatoire (parmi musique, danse, art dramatique) pour obtenir le label « conservatoire », c'est la mort des CRC ! NON au changement d'appellation des CRR, CRD, CRC/I !

NON aux nouveaux parcours (parcours *projet*, parcours *libre*) proposés qui vont conduire à transformer les conservatoires en centres de loisirs et à faire disparaître l'enseignement artistique spécialisé !

NON au transfert de compétence du ministère vers les DRACS pour délivrer les labels, agréments et habilitations des conservatoires ! Oui au maintien d'un cadre national égalitaire pour l'enseignement artistique !

NON à la disparition des CEM, des DEM et des DNOP. Nous exigeons un diplôme national aligné a minima sur les DEC/DEM/DET.

NON au simulacre d'expérimentation menée à toute vitesse dans certains conservatoires afin de faire croire à une concertation, alors que les décisions sont déjà prises !

NON à la baisse du nombre de PEA qu'engendrera cette réforme !

NON à cette réforme délibérément opaque qui laissera le sort des conservatoires entre les mains de chaque région !

Nous ne voulons pas que l'enseignement artistique soit encore sacrifié au nom de nouvelles économies budgétaires.

Enseignants, directeurs, discutons dans nos conservatoires et préparons ensemble la riposte face à cette réforme !

RASSEMBLEMENT LE JEUDI 30 JANVIER à 11h
DEVANT LA PREFECTURE DE LA DROME
3 Boulevard Vauban 26000 VALENCE

sampl-cgt

Syndicats des artistes et enseignants de la musique et de la danse de Lyon et Auvergne-Rhône-Alpes

fédération des services publics la cgt

SPEDIC

Syndicat des Personnels de Direction des conservatoires

Avant la réforme	Après la réforme	Conséquence
Les établissements sont *classés* en 3 niveaux : • CRC/I : **1 spécialité** minimum dans les 2 premiers cycles au moins • CRD : **2 spécialités** minimum dans les 3 cycles + CEPI • CRR : 3 **spécialités** minimum dans les 3 cycles + CEPI	Les établissements sont *labellisés* ou non dans 2 grades : • Grade 2 : **2 spécialités** minimum dans les 2 premiers cycles • Grade 1 : **2 spécialités** minimum dans les 3 cycles	• L'art dramatique, souvent minoritaire, ne serait plus obligatoire et **disparaitrait** à la première coupe budgétaire • Beaucoup de **CRC/I perdraient leur classement** et subventions
Le ministère décide **au niveau national** du classement des conservatoires, renouvelable **tous les 5 ans**	**Les DRACs** délivrent les labels, **sans limitation de durée**	• **Inégalité territoriale** au niveau de la labellisation • Plus de contrôle sur les conservatoires
Les CRR et CRD : • Organisent les CEPI • Délivrent un diplôme national, le DNOP	Les établissements **demandent une habilitation à la DRAC** pour délivrer un diplôme national (niveau non défini) □ Habilitation impossible dans les villes de moins de 15 000 habitants	• Inégalité territoriale face à la délivrance du diplôme • Peu d'ex-CRD pourront satisfaire à tous les critères et obtenir l'habilitation
Le cursus est organisé : • En 3 cycles d'enseignement initial • Avec une progression dans ces 3 cycles	Les élèves ont le choix entre différents parcours : • Parcours *étude*, organisé en 3 phases : exploration, réalisation, approfondissement • Parcours *libre* et parcours *projet* sans notion de progression sur le long terme	Enseignement à plusieurs vitesses dans les conservatoires, qui stigmatisera les élèves issus de milieux éloignés de la pratique artistique
• Les élèves qui souhaitent se professionnaliser entrent en CEPI puis obtiennent le DNOP • Il manque un échelon pour préparer les élèves aux concours d'entrée des établissements supérieurs	• Les conservatoires peuvent demander un « agrément » aux DRACs pour pouvoir organiser des « classes préparatoires » aux écoles supérieures • Ce cursus est non diplômant et ne donne pas d'ECTS	• On ne sait pas si le diplôme national se situera avant ou après la classe prépa, pas de lien entre les deux • Les conservatoires n'auront pas tous l'agrément pour proposer ce cursus